

1/ Éléments de contexte :

La commune nouvelle de Val d'Arcomie regroupe depuis le 1^{er} janvier 2016 les anciennes communes de Loubaresse, Faverolles, Saint-Just et Saint-Marc. Au 01 janvier 2022, les quatre communes déléguées ont été supprimées et leurs mairies annexes sont devenues des annexes de la mairie, celle-ci étant située au bourg de Loubaresse.

La population totale de Val d'Arcomie est de 1.013 habitants pour une superficie de 86 km² et compte autour de 460 logements principaux et 289 résidences secondaires. On y dénombre près d'une cinquantaine d'artisans et commerçants et environ 70 exploitations agricoles.

La commune de Val d'Arcomie possède de nombreux équipements : 2 écoles indépendantes sur 2 sites et regroupant près d'une centaine d'élèves, 2 agences postales communales (à St-Just et Faverolles), 2 campings, 2 aires de service pour camping-cars, environ 20 locations meublées, 1 piscine découverte, 1 terrain de tennis, une laverie, une bibliothèque. Elle gère une trentaine d'appartements locatifs, ainsi que des locations de garage. On dénombre également 1 site d'escalade et de multiples activités nautiques avec une base de loisirs de pleine nature au Cheylet, une base nautique au pied du Viaduc de Garabit ainsi qu'un centre équestre à Estrémiaç.

La commune fait partie de la communauté de communes de Saint-Flour Communauté et adhère au Syndicat Mixte du Lac de Garabit Grandval ainsi qu'au Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Elle est membre des communes forestières de France.

Outre le budget principal, la commune gère 4 budgets annexes : l'eau, l'assainissement, le bâtiment de stockage et le Lotissement du Petit Bois.

2/ Priorités du budget 2022 :

Les dépenses prévisionnelles d'équipement s'élèvent à 1 307 194.61 €. Les principales réalisations prévues sont la mise en conformité pour l'accessibilité du groupe scolaire de Loubaresse, l'aménagement des espaces accueil jeunes, la création de terrains multisports, l'équipement des écoles en tableaux numériques, les travaux de réfection de l'étanchéité et de la stabilité du bâtiment de la mairie annexe de Saint-Just, la réfection de voiries communales et chemins ruraux et le renouvellement de matériel roulant.

Concernant l'eau et l'assainissement : cette année verra la poursuite des études nécessaires à l'établissement du schéma directeur de l'eau et de l'assainissement.

3/ Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal :

Fonctionnement

Recettes	2022	Dépenses	2022
70 Produits des services, domaine	83 242.00 €	011 Charges à caractère général	432 272.16 €
73 Impôts et taxes	555 042.00 €	012 Charges de personnel	562 856.71 €
74 Dotations, subv., particip.	624 608.00 €	014 Atténuations de produits	41 224.00 €
75 Autres produits gestion courante	192 400.00€	65 Autres charges gestion courante	200 780.15 €
76 Produits financiers	50.00 €	66 Charges financières	33 994.00 €
77 Produits exceptionnels	2 200.00 €	67 Charges exceptionnelles	850,07 €
013 Atténuations de charges	10 000.00 €	68 .Dotations aux amortissements	24 555.92 €
002 Excédent fonctionnement reporté	298 067.15€	022 dépenses imprévues	30 000,00 €
Recettes d'ordre	€	Dépenses d'ordre	419 143.21 €
TOTAL	1 765 609.15 €	TOTAL	1 765 609.15 €

Investissement

Recettes	2022	Dépenses	2021
13 Subventions	647 374.00 €	20 Immobilisations incorporelles	500.00 €
16 Emprunts	146 000,00 €	204 Subventions d'équipement	6 462.89.€
10 FCTVA, taxe d'aménagement	€	21 Immobilisations corporelles	363 418.00 €
1068 Affectation réserves	192 395.40 €	23 Immobilisations en cours	943 776.61 €
165 Cautions	€	165 Cautions	€
021 virement de la section de fonct	419 143.21 €	16 Emprunts	112 800.00 €
024 cessions d'immobilisations	3 500 €	040 Opérations d'ordre	€
040 Dotations aux amortissements	24 555.92 €	001 Déficit reporté	6 011.03 €
TOTAL	1 432 968.53 €	TOTAL	1 432 968.53 €

4/ Consolidation des budgets :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget principal	1 765 609.15 €	1 765 609.15 €	1 432 968.53 €	1 432 968.53 €
Eau	300 405.63 €	300 405.63 €	390 842.59 €	390 842.59€
Assainissement	53 351.52 €	53 351.52 €	234 501.46 €	234 501.46 €
Bâtiment stockage	56 432.77 €	56 432.77 €	53 579.90 €	53 579.90 €
Lotissement du Petit Bois	18 068.24 €	18 068.24 €	17 783.00 €	17 783.00 €
TOTAL	2 193 867.31€	2 193 867.31€	2 129 675.48 €	2 129 675.48 €

5 / Niveau des taux d'imposition :

Taxe foncière propriétés bâties : 37.37 % dont taux communal 13,81 % et taux départemental 23.56 %

Taxe foncière propriétés non bâties : 101,33 %

6 / Principaux ratios 2021 :

- Excédent brut de fonctionnement : 358 € par habitant (départemental 296 €, régional 191 €, national 172 €)
- Résultat comptable : 302 € par habitant (départemental 266 €, régional 167 €, national 153 €)
- Capacité d'autofinancement brute : 343 € par habitant (départemental 283 €, régional 179 €, national 164 €)
- Capacité d'épargne nette : 230 € par habitant (départemental 166 €, régional 94 €, national 92 €)
- Encours des dettes bancaires et assimilées : 971 617 € soit 960 € par habitant (départemental 954 €, régional 695 €, national 562 €)
- Annuités des dettes bancaires et assimilées : 150 990 € soit 149 € par habitant (départemental 138 €, régional 103 €, national 86 €)

7 / Effectifs de la collectivité et charges de personnel :

La commune emploie 12 agents titulaires, 7 agents contractuels et 5 emplois saisonniers.

Le montant prévisionnel des charges de personnel et frais assimilés pour l'année 2022 s'élèvent à 562 856.71 €.